Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport d'électricité (R-3749-2010)

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 8 décembre 2010, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la Régie) pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés à la construction du nouveau poste de Lachenaie à 315 25-kV (le **Projet**).

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie et au Transporteur, au plus tard le 21 janvier 2011 à 12 h. Le Transporteur pourra répondre à ces observations au plus tard le 28 janvier 2011 à 12 h. Le dossier sera alors pris en délibéré.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie 800, place Victoria, bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone: 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Télécopieur : 514 873-2070 Courriel: greffe@regie-energie.gc.ca







